



Paris, le 24 novembre 2020

Réglementation environnementale 2020 : une ambition incontestable pour les renouvelables

Suite à la présentation ce matin des principales orientations de la RE 2020, le Syndicat des énergies renouvelables se félicite que le Gouvernement semble saisir l'occasion de la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire, l'été prochain, pour accélérer le déploiement des solutions renouvelables.

Après plusieurs mois de concertation, les ministres en charge de l'écologie et du logement ont présenté, au cours d'une conférence de presse, les trois grands objectifs de la future réglementation environnementale 2020. Si l'ensemble des arbitrages n'est pas encore connu, par exemple le plafond de la consommation d'énergie primaire non renouvelable, cette réglementation permettra de massifier le recours aux énergies renouvelables dans l'habitat neuf, en particulier dans la maison individuelle où le panel de solutions techniques est particulièrement large. Les ambitions de même nature pour le logement collectif sont, quant à elles, fixées à 2024.

Le Syndicat des énergies renouvelables, tout en restant attentif aux derniers arbitrages techniques, salue les orientations ambitieuses de la future réglementation environnementale 2020, socle de la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment neuf.

Concernant les matériaux de construction, le Syndicat des énergies renouvelables accueille avec satisfaction la volonté du Gouvernement d'encourager le recours massif au bois matériau car les dynamismes des filières bois construction et bois énergie sont intimement liés et éminemment complémentaires.

Le SER salue également la création d'un label d'État valorisant les projets dont les exigences seront celles des étapes suivantes de la RE 2020.

Seule déception, la prise en compte limitée de l'électricité solaire produite sur les bâtiments neufs qui ne permettra pas d'accélérer le développement des technologies de réseaux intelligents.

Damien MATHON, Président de la commission énergies renouvelables et bâtiment du Syndicat des énergies renouvelables, déclare « Les éléments présentés ce matin par Barbara POMPILI et Emmanuelle WARGON sont globalement positifs pour le secteur des énergies renouvelables. Nous attendons désormais les dernières précisions pour mesurer pleinement l'efficacité de cette future réglementation en matière de déploiement de solutions renouvelables et de décarbonation qui en découle. »

Contact presse :

Gilles CORMAN
gilles.corman@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  @ser_enr  Syndicat des énergies renouvelables

